

## ***Déclaration Liminaire du CTL du 27/09/2016 !!!***

Monsieur le Président,

A première vue, la section **FO DGFIP 73** devrait se réjouir que l'accueil personnalisé sur Rendez-vous soit soumis au vote du CTL.

Seulement, dans divers sites du département, ce projet a déjà été présenté aux agents avant même que le CTL ne soit réuni.

Dans ces conditions, il s'agit d'un énième simulacre de Dialogue Social dicté par la Direction Générale.

La DG présente aux collègues chargés de l'accueil un projet qui est un leurre. Qui peut croire qu'il améliorera les conditions de vie au travail des agents à court terme ?

En effet, nous constatons au travers des documents fournis que l'objectif de l'administration est de mettre en oeuvre la démarche stratégique à l'accueil, aux seules fins de gérer des charges en augmentation constante avec toujours moins d'emplois !

2016 n'échappera pas à la règle avec plus de 2100 emplois supprimés et d'autres prévus en 2017. Depuis 10 ans, la DGFIP a déjà payé un énorme tribut aux suppressions d'emplois.

En fait, nous ne sommes pas des enfants de chœur pour croire qu'il s'agit d'améliorer les conditions de vie au travail des agents, ni d'améliorer la relation à l'utilisateur.

Derrière ce trompe l'oeil se cache la volonté première de la DGFIP de servir la doxa favorable à la réduction de la dépense publique.

N'oublions jamais que cette politique de refoulement du public vient, initialement des Alpes Maritimes. Un document interne de l'époque avait provoqué un tollé dans l'opinion. Il révélait une volonté de «limiter très fortement le traitement en direct du contentieux» ou encore «éviter la facilitation de la délivrance des documents papier». En ne traitant pas directement les contentieux à l'accueil, «l'utilisateur prend conscience que le traitement de sa demande n'est pas plus rapide lorsqu'il se déplace (au contraire)», notait le document. Les agents avaient déjà pour consigne d'inviter chacun à se rendre sur le site internet.

Il s'agit, en fait, d'une politique de restriction des moyens au détriment des usagers mais aussi des agents.

D'ailleurs, à propos de la prime accueil (ACF Accueil), la DGFIP a précisé qu'elle serait reconduite pour 400 €, mais avec l'institution de 4 paliers définissant la durée de la mission « accueil » exercée dans l'année. Ainsi, une durée de 55 jours / an ne donnerait pas droit à la prime. En instituant l'accueil personnalisé, le but est de réduire ou de ne retenir qu'un volume restreint d'accueil global. Fort est à parier que l'ACF Accueil vit ses derniers instants...

Officiellement, l'objectif de l'accueil personnalisé sur rendez-vous est :

- « **de désintoxiquer le contribuable et de l'éduquer en matière d'accueil** »

Eduquer le public revient à le considérer comme particulièrement infantile et relève d'une certaine forme de condescendance. **FO DGFIP 73** constate que ce mépris des usagers est contraire au principe du Service Public.

- **de tenter de maîtriser les flux d'accueil, sans cesse en augmentation** (Quel aveu!!!)

**FO DGFIP 73** constate que cet aveu est révélateur du peu d'intérêt que nos décideurs ont face au délitement du Service Public.

- **d'obliger le contribuable à utiliser les services en ligne.**

Pour désigner les inégalités dans l'accès aux nouvelles technologies, et à Internet en particulier, l'expression "fracture numérique" est souvent évoquée. **FO DGFIP 73** s'appuie sur un rapport du Centre d'analyse stratégique (CAS), pour dire qu'il n'y a pas "un mais trois fossés numériques" en France. Au-delà des questions techniques de couvertures des réseaux, il existe "un fossé générationnel, laissant les personnes âgées en marge des nouvelles technologies ; un fossé social, qui exclut les plus démunis ; et un fossé culturel, qui prive les moins instruits des opportunités de l'outil informatique".

**FO DGFIP 73** constate que cet abandon de toute une population (18% des français sont en rupture face au numérique) est contraire au principe du Service Public.

Enfin, dans ce faux décor de simplification des conditions de travail, comment ne pas revenir sur le RIFSEEP ?

**FO DGFIP 73** n'a cessé de rappeler que ce dispositif a pour objet de rassembler au travers de l'IFSE pratiquement l'ensemble des primes et indemnités versé au titre des qualifications et des sujétions spécifiques liées à l'exercice des fonctions dans certains services ou sur certains postes (IAT, IFTS, prime de rendement, ACF, prime TAI, ...). L'IFSE est établie sur la base de critères professionnels liés aux fonctions exercées et également par rapport à l'expérience professionnelle de l'agent.

Le RIFSEEP c'est également la mise en place d'une prime visant à reconnaître « l'engagement professionnel ». Celle-ci est modulable entre 0 et 100% et financée par un prélèvement sur le budget indemnitaire global.

L'ensemble des corps et emplois devra avoir, sauf exception, basculé dans le nouveau dispositif le 1<sup>er</sup> janvier 2017 au plus tard, c'est à dire demain.

Ce nouveau régime indemnitaire instaure la prime au mérite ou pire encore à la tête du client.

**Elle engendre le mécanisme du maillon faible, synonyme de dégradation des conditions de travail et de prédation entre les agents.**

**Elle annonce une inévitable paupérisation salariale pour une majorité d'agents.**

**Soucieux d'un Dialogue Social de qualité**, notre section demande que les points soumis à l'ordre du jour laissent le temps à la discussion. Nous ne participeront pas aux questions 5-6 et 7 du CTL prévu sur une demi-journée seulement. Le CTL mérite une autre intention !:Enfin, les documents de travail éludent les effets néfastes de la *démarche stratégique* qui nous envoie aux abîmes. Pire, ils font croire que les agents en redemandent.

***Il n'y a pas de République sans un Service Public pour tous...Il n'a pas de Service Public sans la considération de tous les agents !!!***

